

JUSTICE

Le chirurgien prend le large

■ Le docteur **Maure** n'aura pas attendu son éventuelle condamnation pour larguer les amarres à bord de son yacht de 18 m. Le parquet de Marseille avait requis jeudi quatre ans de prison ferme avec mandat de dépôt contre cet ancien médecin et faux chirurgien qui était accusé par 97 patientes de publicité mensongère, blessures involontaires et mises en danger, lors d'opérations esthétiques. Après 15 jours de procès, le prévenu a donc pris la mer à bord du *Pearl of the Seamore*. Selon M^e Victor Gioia, l'un des avocats des victimes qui avait engagé un détective privé pour le filer, l'homme aurait mis le cap sur Gibraltar, où il aurait des intérêts financiers. Pour l'heure, Michel Maure n'est pas encore condamné et ne peut donc être considéré comme en fuite. En revanche, il est toujours astreint à un contrôle judiciaire jusqu'à son jugement, le 8 septembre. Selon son avocat, il part seulement de se reposer.